

A woman and a young girl are crouching in a field, planting a small green seedling into the soil. The woman is wearing a white shirt, blue jeans, and a wide-brimmed straw hat. The girl is wearing a pink long-sleeved shirt, a purple vest, white leggings, and a pink hat. They are both smiling and looking at the plant. The background is a blurred field with trees.

DES GESTES CONCRETS UNE VISION D'AVENIR

Rapport annuel 2017 → 2018

RECYC-QUÉBEC

Québec



TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente du conseil d'administration	3
Message de la présidente-directrice générale	4
RECYC-QUÉBEC, c'est...	5
Revue de l'année	6
Gouvernance	18
États financiers	33
Développement durable	55

Acronymes

3RV RÉDUCTION À LA SOURCE, RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION / **ACV** ANALYSE DU CYCLE DE VIE / **CRM** CONTENANT À REMPLISSAGE MULTIPLE / **CRU** CONTENANT À REMPLISSAGE UNIQUE / **ÉPA** ÉQUIVALENT DE PNEUS AUTOMOBILES / **ICI** INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS / **GES** GAZ À EFFET DE SERRE / **GMR** GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / **OGR** ORGANISME DE GESTION RECONNU / **PGMR** PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / **REP** RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Les données présentées dans le rapport annuel 2017-2018 sont en date de l'exercice clos le 31 mars 2018.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Si j'avais à résumer en un mot l'année 2017-2018, j'opterais pour le terme «renouveau». D'une part, grâce au rôle élargi de la société d'État officiellement reconnu dans le cadre de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement, qui a du coup insufflé à l'organisation une énergie et un dynamisme encore plus forts dans son désir de faire du Québec une société à la fois responsable et sans gaspillage.

D'autre part, le vent de renouveau a également soufflé sur notre équipe en laissant partir des dirigeants passionnés et qualifiés pour accueillir de nouveaux talents tout aussi exceptionnels.

Je profite donc de cette tribune pour remercier Dany Michaud, qui a laissé une marque indélébile chez RECYC-QUÉBEC par son engagement et son leadership, et pour souhaiter la bienvenue à Sonia Gagné, une gestionnaire brillante et hautement chevronnée, qui nourrit ces mêmes ambitions toujours plus grandes pour la Société.

Au nom de l'ensemble des membres du conseil d'administration, je remercie également pour leur apport chacun des administrateurs et administratrices dont le mandat au sein du conseil a pris fin au cours du dernier exercice.

La dernière année fut fort active pour les membres du conseil, particulièrement en ce qui a trait à la réflexion stratégique entourant l'élaboration du Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2018-2022. Avec le déploiement de ce document phare, qui nous servira de feuille de route pour les mois et années à venir, j'entrevois avec beaucoup de confiance et d'optimisme l'avenir de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Grâce à notre équipe d'experts et à nos fidèles partenaires, je suis fière d'affirmer que nous avons tout en main pour atteindre, voire dépasser les objectifs que nous nous sommes fixés collectivement et que, tous ensemble, nous allons continuer de nous renouveler en tant que société en posant des gestes toujours plus responsables et en faisant des choix toujours plus écologiques.

M^{re} Karine Joizil

Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2017-2018 a marqué un tournant dans l'histoire de RECYC-QUÉBEC, notamment avec l'adoption du projet de loi n°102 qui octroyait à la Société des responsabilités accrues et un mandat élargi. Cette marque de confiance et de reconnaissance nous a non seulement permis d'avoir plus de latitude pour réaliser notre mission à la hauteur de nos ambitions, en plus de nous servir de véritable tremplin pour les années à venir.

C'est donc dans ce contexte que j'ai entamé mon mandat à la barre de RECYC-QUÉBEC, animée par le désir de positionner notre organisation comme acteur clé dans la transition du Québec vers une société moderne encore plus verte, innovante et performante.

L'ensemble des actions et des initiatives structurantes qui ont été déployées au cours du dernier exercice, et que vous trouverez dans les faits saillants, démontrent que nous sommes déjà en marche vers une économie plus circulaire en gestion de matières résiduelles. J'entends donc poursuivre sur cette lancée et miser sur des actions prioritaires et structurantes pour la filière.

Bien sûr, je ne peux passer sous silence le contexte particulier que connaît l'industrie québécoise du recyclage. Bien que préoccupante, la situation de la collecte sélective au Québec évolue grâce aux activités intensives de concertation menées de pair avec les partenaires et acteurs de la filière du recyclage. Comme chaque difficulté cache une opportunité, nous avons saisi l'occasion pour poser des gestes concrets afin de diminuer notre vulnérabilité face aux marchés d'exportation, notamment en misant sur la qualité de nos matières et en augmentant les capacités de conditionnement au Québec.

Je suis fermement convaincue que, si nous travaillons tous avec cette même vision d'avenir pour nos matières recyclables, nous allons faire du Québec un véritable leader sur le plan de l'économie circulaire et de la gestion responsable des matières résiduelles.

En terminant, j'aimerais remercier les deux ingrédients essentiels de cette recette gagnante, soit nos partenaires, qui portent avec nous les réussites présentées dans ce rapport, et notre équipe, incluant les employés, les gestionnaires et les membres du conseil d'administration, qui forment notre force vive.

Je conclurai en saluant mon prédécesseur, Dany Michaud, qui a accompli un travail remarquable que j'ai maintenant le privilège de poursuivre.

Sonia Gagné

Présidente-directrice générale



An aerial photograph of a dense, lush green forest, showing a vast canopy of trees. The image is used as a background for the text elements.

RECYC-QUÉBEC, C'EST...

MISSION

Amener le Québec à réduire, à réutiliser, à recycler et à valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

VISION

Devenir un partenaire déterminant d'un Québec sans gaspillage.

VALEURS

Respect, intégrité, collaboration, responsabilité, équité.

REVUE DE L'ANNÉE



Des pouvoirs élargis pour RECYC-QUÉBEC

Le secteur CRD : une priorité

Un soutien accru aux ICI

L'économie circulaire : un incontournable

Une présence soutenue pour changer les comportements

Des programmes performants qui font la différence

C'est le 23 mars 2018 qu'est officiellement entrée en vigueur la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement, qui reconnaît de façon claire la valeur ajoutée de RECYC-QUÉBEC et qui met pleinement en valeur son expertise.

Concrètement, parmi ses principales nouvelles responsabilités, RECYC-QUÉBEC a maintenant le mandat d'élaborer tous les plans d'action et les programmes découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, en plus d'être le guichet unique des municipalités pour tout ce qui touche l'élaboration de leurs plans de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des actions prévues, dans un souci d'amélioration de leur performance.

PLAN D'ACTION 2018-2022 DÉCOULANT DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Forte de ses nouvelles responsabilités, RECYC-QUÉBEC a coordonné pour la toute première fois la démarche d'étroite collaboration visant à bâtir le Plan d'action 2018-2022 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Lors de ces travaux, plus d'une vingtaine d'organisations représentant les organismes municipaux, les entreprises et associations, les organismes environnementaux ainsi que les ministères et les sociétés d'État se sont réunis pour partager leurs priorités respectives et mettre à profit leur expertise et leur expérience terrain quant aux moyens les plus efficaces à déployer pour atteindre les cibles gouvernementales en gestion des matières résiduelles.

D'un commun accord, des grands principes directeurs ont été définis, desquels découlent une vingtaine d'actions qui visent toutes à contribuer à l'objectif ultime d'un Québec sans gaspillage.

Le projet de plan d'action 2018-2022 a été finalisé et déposé au gouvernement.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PGMR

L'équipe de RECYC-QUÉBEC dédiée à l'accompagnement du secteur municipal a compilé et analysé les rapports de suivi annuels des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) afin d'identifier certains enjeux récurrents vécus par les municipalités et ainsi développer des outils adaptés et offrir un accompagnement ciblé.

L'un des outils développés afin de répondre aux besoins des municipalités est l'infolettre PGMR en action.

À ce jour, l'infolettre a permis de transmettre plus de 70 articles informatifs aux quelque 800 abonnés!

[Consultez les infolettres >](#)

PROGRAMME D'EXCELLENCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES MUNICIPALITÉS

Dans sa volonté de soutenir activement le secteur municipal, RECYC-QUÉBEC a conclu un partenariat avec Réseau Environnement afin de mettre sur pied un programme d'excellence en gestion des matières résiduelles ciblant les municipalités québécoises.

Les objectifs de ce programme sont :

- D'améliorer les façons de faire et de développer une communauté de meilleures pratiques;
- D'évaluer la performance des municipalités en fonction d'objectifs mesurables définis en collaboration avec les gestionnaires municipaux;
- De mettre en place des mesures pour reconnaître et promouvoir la performance des organismes municipaux.

Ce programme sera d'abord déployé dans une première phase pilote afin de s'assurer d'un maximum de pertinence et d'efficacité, puis sera étendu par la suite à l'ensemble des municipalités de la province qui souhaitent y participer.

ACV ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE DES SACS D'EMPLETTES

RECYC-QUÉBEC a dévoilé les résultats d'une analyse du cycle de vie (ACV) sur les sacs d'emplètes visant à offrir un outil d'aide à la décision aux municipalités et aux détaillants qui souhaitent évaluer les moyens à leur portée pour réduire les impacts environnementaux et économiques de l'utilisation des sacs sur leur territoire.

Réalisée par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), l'étude présente les impacts environnementaux potentiels et les coûts de huit types de sacs d'emplètes et d'un sac écoconçu au Québec. **À la lumière des résultats de cette étude, RECYC-QUÉBEC recommande aux consommateurs de ne pas utiliser de sac quand c'est possible ou alors de continuer à utiliser les sacs réutilisables qu'ils ont déjà.**

[Consultez les faits saillants et l'étude complète >](#)

AUTRES DOCUMENTS D'INTÉRÊT DIFFUSÉS

RECYC-QUÉBEC a diffusé d'autres documents de référence pour ses clientèles, notamment :

- [Une étude de préféabilité d'un centre de papier mixte au Québec >](#)
- [Un projet pilote : Évaluer la valeur ajoutée et le coût de trier séparément les contenants multicouches en centre de tri >](#)
- [Une fiche d'achat responsable pour les produits visés par la responsabilité élargie des producteurs >](#)



À la suite des différentes problématiques soulevées par l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), a rapidement mis en place des solutions concrètes pour pallier les difficultés rencontrées, que ce soit en favorisant le développement de débouchés locaux ou encore en améliorant la récupération et la valorisation de certaines matières par les centres de tri de résidus CRD.

APPEL DE PROPOSITIONS POUR SOUTENIR DES INITIATIVES DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES RÉSIDUS PROVENANT DU SECTEUR CRD

RECYC-QUÉBEC a élaboré cet appel de propositions afin de soutenir financièrement des projets ayant comme objectif de résoudre des problématiques spécifiques au secteur CRD, notamment pour faciliter la mise en marché des matières résiduelles issues de ce secteur.

Près de 1,3 M\$ a été investi dans des entreprises des régions de la Montérégie, de Montréal, des Laurentides, de Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec pour la réalisation de neuf projets proposant des solutions innovantes pour gérer en fin de vie les fractions fines, le bois, le bardeau d'asphalte et le gypse.

[Découvrez les projets acceptés >](#)

SOUTIEN AUX INSTALLATIONS DE TRI DE RÉSIDUS CRD

Depuis l'automne 2016, les lieux d'élimination ont réduit abruptement l'utilisation des résidus de tamisage comme recouvrement alternatif. Résultat : ce résidu doit maintenant être géré autrement, avec les coûts supplémentaires qui en découlent.

RECYC-QUÉBEC a donc mis en œuvre ce programme d'aide financière pour offrir un soutien temporaire aux centres de tri, le temps de mettre en place des solutions à moyen et long termes pour réduire en amont la quantité des résidus de tamisage et optimiser les débouchés pour cette matière.

Un total de 1,1 M\$ a été versé aux six centres de tri de résidus CRD des régions des Laurentides, de Laval, du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Centre-du-Québec.

[Apprenez-en plus sur ce programme >](#)

FORMATION SUR L'ÉCOGESTION DE CHANTIER EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ LAVAL

RECYC-QUÉBEC s'est associée au Centre de formation en développement durable (CFDD) de l'Université Laval dans le but de créer une nouvelle formation interactive sur le thème de l'écogestion de chantier de construction et de promouvoir ainsi les connaissances entourant cette pratique responsable.

En développement, les formations seront offertes dès l'automne 2018 à Québec et à Montréal.





Depuis la création du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! en 2003, les industries, commerces et institutions (ICI) participants font bien plus que recycler. Ils implantent des mesures qui respectent et favorisent la hiérarchie des 3RV, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières, et ils font une réelle différence par leurs actions concrètes et la sensibilisation de leurs employés.

[Découvrez ICI on recycle + >](#)

PROGRAMME BONIFIÉ ET NOUVEAU PORTAIL

Afin de refléter davantage cette réalité des ICI qui en font beaucoup plus chaque jour pour l'environnement, RECYC-QUÉBEC a dévoilé la version bonifiée et améliorée de son programme sous le nom « ICI on recycle + ».

Bien qu'il conserve son objectif d'honorer les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles, ICI on recycle + offre plusieurs nouveaux avantages :



Un service d'accompagnement bonifié, encore plus adapté aux besoins et à la réalité des ICI.



Des niveaux de reconnaissance revisités, qui mettent davantage en lumière les mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.



Un nouveau portail web plus dynamique et convivial qui permet de créer rapidement un plan d'action personnalisé et d'en assurer le suivi de façon simple.



Une foule d'outils pratiques et d'outils de communication personnalisables avec une image de marque colorée et distinctive pour donner une plus grande visibilité.



TOURNÉE ANNUELLE DE REMISE D'ATTESTATIONS

Pour souligner l'apport fondamental de ces ICI à la performance environnementale du Québec, RECYC-QUÉBEC parcourt chaque année la province pour remettre en main propre les attestations de performance aux organisations qui ont atteint les plus hautes marches du podium, soit le niveau 3.

Cette année, l'équipe a fait cinq arrêts et a visité les régions de l'Estrie, de la Capitale-Nationale, de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de Montréal. La présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, Sonia Gagné, était présente à chacune des remises pour féliciter les attestés.

En 2017-2018, **499** ICI ont atteint l'un ou l'autre des trois niveaux, soit :

- **53** au niveau 1 - Engagement
- **291** au niveau 2 - Mise en œuvre
- **155** au niveau 3 - Performance

Mention spéciale de réduction à la source

Des mentions spéciales ont également été décernées à sept entreprises qui ont implanté une mesure novatrice de réduction à la source pour leur secteur d'activité.

Les fiers lauréats de cette mention sont :

- OPTEL (Québec)
- Le Silo (Sherbrooke)
- Campus des Îles-de-la-Madeleine (Îles-de-la-Madeleine)
- Municipalité de Lantier (Lantier)
- Conseil régional de l'environnement Mauricie (Trois-Rivières)
- Centre de Santé Dentaire D^{re} Josée Landry inc. (Saint-Jean-sur-Richelieu)
- Stelpro (Saint-Bruno-de-Montarville)

APPEL DE PROPOSITIONS VISANT LES DÉBOUCHÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DES ICI

RECYC-QUÉBEC a lancé cet appel de propositions dans le but de soutenir financièrement des initiatives visant à résoudre des problématiques de débouchés pour des matières, telles que le textile, l'ameublement, les emballages de distribution et de transport ainsi que les résidus dangereux dans les industries, commerces et institutions (ICI).

Une aide financière totale de près de 494 000 \$ a été octroyée à sept projets porteurs qui seront mis sur pied dans les régions des Laurentides, de la Capitale-Nationale, de Montréal, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie.

[Apprenez-en plus sur l'appel de propositions >](#)

Voie d'avenir pour le Québec, l'économie circulaire est une priorité pour RECYC-QUÉBEC. La preuve, elle a été ajoutée dans sa mission afin qu'elle fasse partie de son ADN au même titre que la gestion des matières résiduelles.

Déjà plusieurs actions ont été menées pour permettre au Québec de prendre le virage de l'économie circulaire.

En voici quelques exemples :

- Le financement de 14 projets dans le cadre de l'appel de propositions Transition vers l'économie circulaire, pour un investissement total de 2,3 M\$;
[Découvrez les projets >](#)
- Le soutien financier à 160 projets en économie sociale, dont plusieurs visent le réemploi de produits;
- Le financement de quatre projets de lutte au gaspillage alimentaire et de quatre projets d'écogestion de chantier de construction, dans le cadre de nos appels de propositions sur la réduction à la source;
[Découvrez les projets >](#)
- La participation aux travaux du Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire;
- La coanimation avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) des travaux du Groupe interministériel sur l'économie circulaire;
- La signature d'une entente de partenariat de trois ans avec l'ADEME en France pour partager nos connaissances en économie circulaire.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire se définit comme un système de production, d'échanges et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

(Source : Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire.)

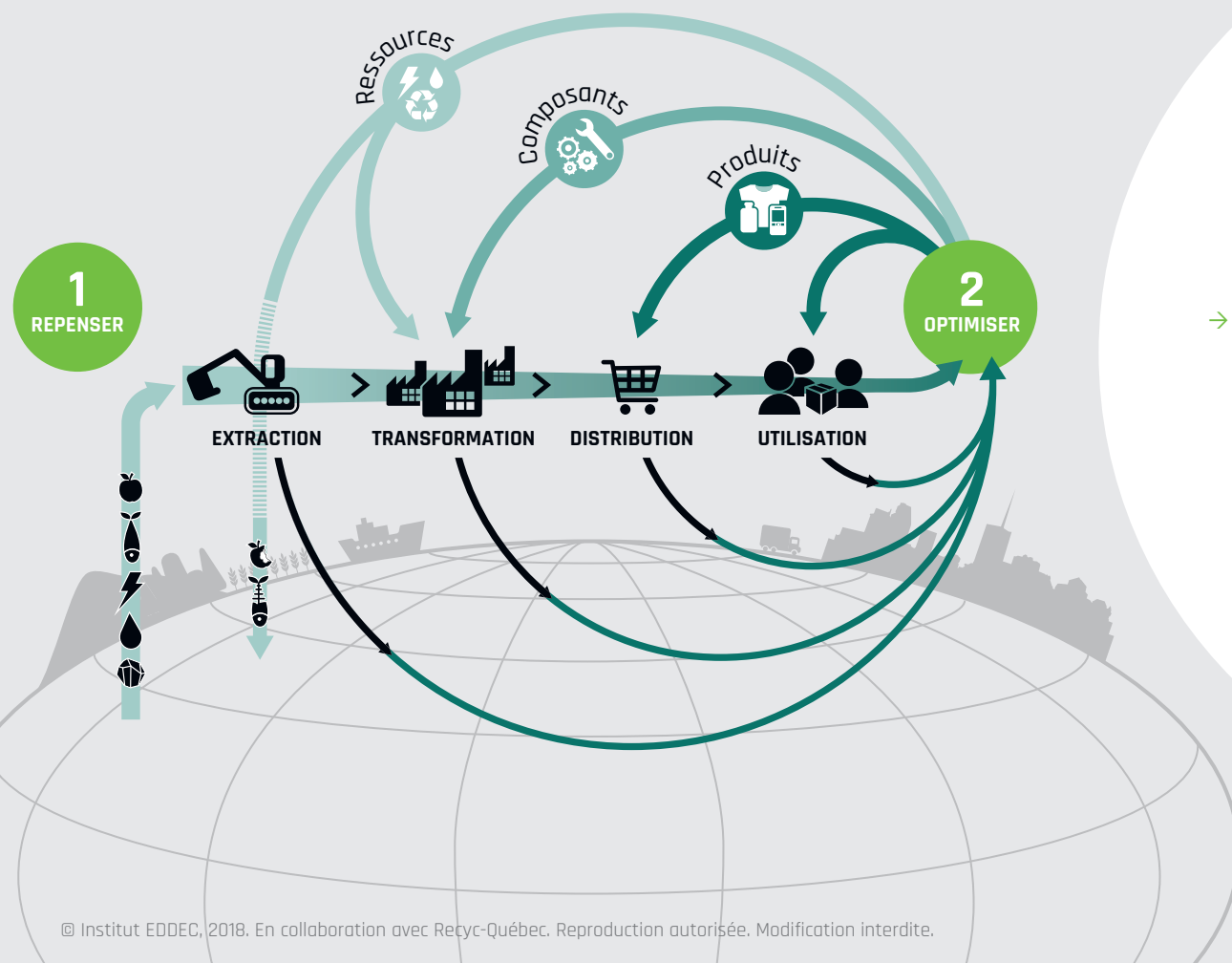


SCHÉMA DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

RECYC-QUÉBEC et l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (Institut EDDEC) ont développé un nouveau schéma pour illustrer le modèle de l'économie circulaire et ainsi faciliter la compréhension de ses principes de base.

En quelques mots :

- L'économie circulaire propose un ensemble de stratégies et de modèles d'affaires qui permettent d'optimiser l'utilisation des ressources notamment en favorisant les boucles les plus courtes et les plus locales.
- Ce nouveau modèle économique permet à la fois de réduire la pression sur les ressources, d'accroître le PIB, de créer des emplois locaux et de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.
- La collaboration entre les acteurs est essentielle pour implanter le modèle de l'économie circulaire.

Fidèle à ses habitudes de vouloir rejoindre le plus grand nombre possible de Québécois afin de les encourager à adopter des comportements plus responsables, RECYC-QUÉBEC a usé de différents moyens et a déployé plusieurs initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population.

NOUVELLE APPLICATION MOBILE

RECYC-QUÉBEC a lancé son application mobile Ça va où?, conçue pour aider les citoyens à poser le bon geste de récupération.

Première application mobile du genre au Québec, Ça va où? est un outil simple, pratique et convivial qui permet en quelques clics :

- De savoir quoi faire avec chaque produit ou matière. On parle ici de plus de 800 produits de consommation de tous les jours et de 90 catégories de matières;
- De trouver facilement où et comment se départir de ces différentes matières à l'aide d'une carte interactive et d'un outil de géolocalisation;
- D'accéder rapidement aux informations des centres de récupération, des points de dépôt et des écocentres, en plus de connaître les matières acceptées par chacun.



L'application en quelques chiffres :

→ **1 300** municipalités et territoires du Québec couverts

→ Plus de **800** produits de consommation courante

→ Près de **6 000** points de dépôt

→ Plus de **260** écocentres ou dépôts municipaux

CAMPAGNES MÉDIATIQUES

Autant sur le web que dans les imprimés, RECYC-QUÉBEC a été bien présente dans les différents médias québécois grâce à des **campagnes** visant notamment à encourager les citoyens à participer activement à la collecte des matières recyclables et **à la collecte des matières organiques** ou encore en proposant des trucs et astuces lors de périodes clés de l'année, telles que la rentrée scolaire ou le grand ménage du printemps.

PARTENARIATS

RECYC-QUÉBEC a commandité cette année encore de nombreux événements et projets, tous en lien direct avec sa mission, c'est-à-dire des activités qui encouragent des gestes associés à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC est très fière d'avoir contribué à faire rayonner une trentaine d'événements dans différentes régions du Québec grâce à un appui financier totalisant près de 420 000 \$.

ESCOUADE RECYC-QUÉBEC

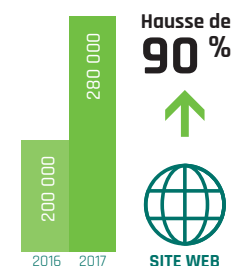
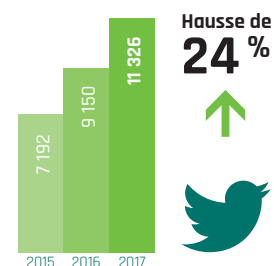
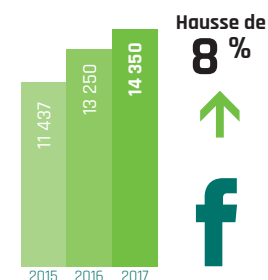
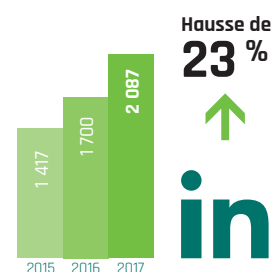
Animée par le désir de sensibiliser les citoyens à bien gérer leurs matières résiduelles lors d'événements, la dynamique **Escouade RECYC-QUÉBEC** formée de bénévoles a été présente lors de 21 festivals et événements sportifs et musicaux.

Les membres de l'Escouade ont ainsi pu aider des centaines de participants à mettre la bonne matière dans le bon bac tout en leur expliquant l'importance de poser les bons gestes.

Une présence qui a fait la différence !

WEB ET MÉDIAS SOCIAUX

Active sur plusieurs plateformes sociales, RECYC-QUÉBEC a continué d'agrandir son bassin d'abonnés en rejoignant encore plus de gens grâce aux publications d'actualité et pertinentes.



COP23

À l'invitation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Isabelle Melançon, une délégation de RECYC-QUÉBEC a eu l'occasion de prendre part à la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23) à Bonn, en Allemagne.

Cette mission a permis à RECYC-QUÉBEC de développer des liens étroits et concrets avec ses vis-à-vis et partenaires à l'international en plus d'échanger sur les meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles et en économie circulaire à travers le monde.

PNEUS HORS D'USAGE

Le Québec a récupéré et traité un nombre record de pneus en 2017!

Pour la première fois de son histoire, le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage a permis de traiter près de 100 000 tonnes de pneus.

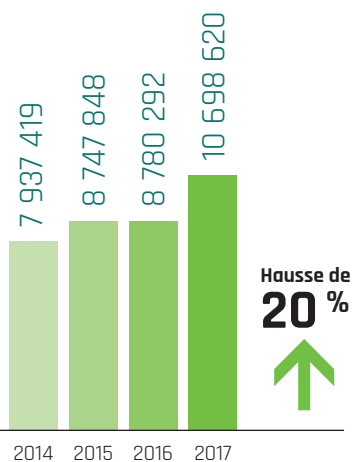
La majorité de ces pneus ont été orientés, en priorité, vers les industries du remoulage et du recyclage.

Grâce à la recherche et développement, qui a permis de développer de nouveaux débouchés, les pneus recyclés ont été transformés en différents produits, tels des tapis de dynamitage, des tapis d'étable ou d'usine, des sous-tapis, des revêtements de sol, des surfaces sportives, etc.

Quantité de pneus récupérés et recyclés



100 000
tonnes
de pneus traités

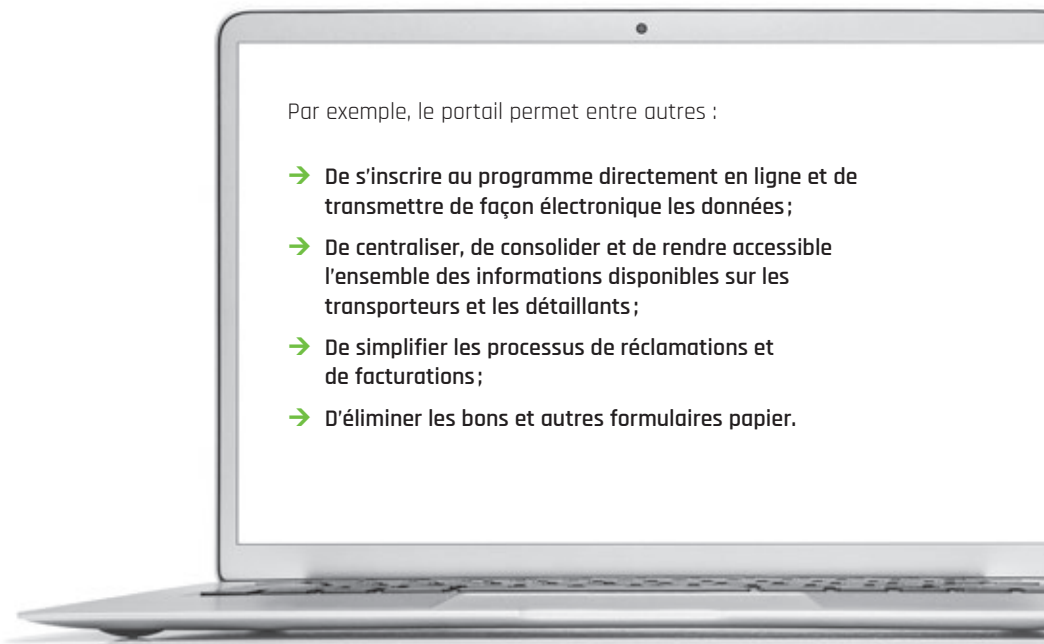


Portail de gestion des pneus hors d'usage

Dans un souci d'amélioration continue de ses services, RECYC-QUÉBEC a développé un tout nouveau portail pour la gestion des pneus hors d'usage. En plus de faciliter le processus autant pour les détaillants et les transporteurs que pour RECYC-QUÉBEC, le portail permet d'accroître considérablement l'efficacité et la productivité du programme.

Par exemple, le portail permet entre autres :

- De s'inscrire au programme directement en ligne et de transmettre de façon électronique les données;
- De centraliser, de consolider et de rendre accessible l'ensemble des informations disponibles sur les transporteurs et les détaillants;
- De simplifier les processus de réclamations et de facturations;
- D'éliminer les bons et autres formulaires papier.



CONSIGNATION

- Depuis cinq ans, le taux combiné de récupération des contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses dépasse les **70 %**.
- Pour sa part, le taux de récupération des contenants à remplissage multiple (CRM) se maintient de façon constante à **98 %** depuis plus de dix ans.

La consigne en action

Plusieurs activités ont été organisées cette année pour récupérer les contenants consignés au profit de dizaines de causes et d'organismes locaux, dont les Journées de la consigne organisées par Consignéco.

Concernant le chantier de modernisation du système, un comité de travail formé d'une dizaine de représentants de l'industrie a été mis sur pied ainsi que des groupes de travail technique. Ces derniers se sont réunis à 30 reprises afin de proposer des paramètres permettant d'optimiser le système de consigne publique au niveau opérationnel, économique et environnemental.

Taux de
récupération de

98 %

depuis plus de 10 ans

Taux de
récupération de

70 %

depuis 5 ans

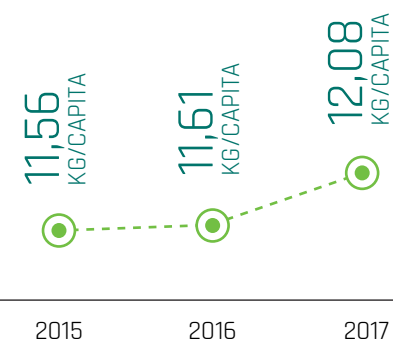


RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Les quelque 8 500 points de dépôt, ainsi que les nombreuses collectes ponctuelles organisées dans plusieurs municipalités à travers la province, ont permis de récupérer **plus de 101 000 tonnes de matières en 2017**, tous produits visés par la REP confondus.

Ces résultats sont très positifs puisqu'ils reflètent une augmentation de près de 5 % par rapport aux quantités récupérées en 2015 par l'ensemble des programmes individuels et collectifs. Il est à noter que, durant la période 2015-2017, la population a, quant à elle, augmenté de 1,6 %.

En 2017, plus de
101 000 tonnes
de matières récupérées.



Rapport du conseil d'administration
Rapports des comités du conseil d'administration
Relevé des présences des administrateurs
Sommaire de la rémunération versée aux cinq dirigeants les
mieux rémunérés
Curriculum vitae des membres du conseil d'administration
Accès aux documents et protection des
renseignements personnels
Code de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la
Société québécoise de récupération et de recyclage

GOUVERNANCE



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GOVERNANCE

Composition

Au 31 mars 2018, le conseil d'administration est composé de huit membres nommés par le gouvernement du Québec, dont la présidente du conseil et la présidente-directrice générale. Les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans et la présidente du conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans. À l'exception de la présidente-directrice générale, les membres du conseil exercent leur fonction à temps partiel et à titre gracieux. Au cours de l'année 2017-2018, le gouvernement a procédé à la nomination de madame Sonia Gagné à titre de présidente-directrice générale et membre du conseil d'administration.

Mandat

Le conseil administre les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et diverses autres lois applicables. Le conseil a notamment pour fonction de déterminer les grandes orientations de la Société, d'approuver le plan stratégique, le budget annuel d'exploitation, les états financiers et le rapport annuel d'activités de la Société, en plus de nommer ses dirigeants. Il veille au respect des règles énoncées dans le code de déontologie des administrateurs. Dans l'accomplissement de son rôle, le conseil confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent – le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines, et aux comités ad hoc qu'il crée au besoin. À la suite de chaque réunion, les présidents des comités font rapport au conseil de leurs activités. Le conseil convient annuellement d'un calendrier de réunions. Au cours de l'année 2017-2018, le conseil d'administration a tenu six séances régulières et quatre séances spéciales, et ses comités, dix-neuf réunions.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Il voit à ce que soient élaborés ou mis à jour les règles de gouvernance de la Société, les codes de déontologie applicables aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés, les profils de compétences et d'expérience des administrateurs, les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du conseil, ainsi que le programme d'accueil et de formation continue des membres. Il effectue l'évaluation du conseil, veille au respect des règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des administrateurs, qui découlent notamment du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Le comité est présidé par monsieur Michel Giroux, vice-président du conseil d'administration. Il s'est réuni à trois reprises au cours de l'année financière. La présidente-directrice générale et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité de gouvernance et d'éthique.

Comité de vérification

Le comité de vérification a pour fonction de s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Société et d'en faire la recommandation au conseil pour approbation. Il s'assure que les pratiques comptables sont conformes et efficaces. Le comité supervise la planification des activités de vérification interne et veille à la mise en place d'un plan d'optimisation des contrôles et des ressources, notamment en ce qui a trait au financement des programmes gérés par la Société, et s'assure que les mécanismes de contrôle sont adéquats. Au courant de l'année, il a participé à la révision de la nouvelle politique de placement et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration, a rencontré l'auditeur externe de la Société, le Vérificateur général du Québec, aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci. Il a aussi rencontré le vérificateur interne de la Société, a examiné le processus de gestion des risques ainsi que le plan de vérification interne et a pris connaissance des résultats des différents audits internes menés en cours d'année. Il a analysé puis recommandé l'adoption du budget annuel de l'exercice. Il a pris connaissance des responsabilités de la Société par rapport aux mesures de contrôle des dépenses et des effectifs et s'est assuré du respect de ces obligations. Il effectue un suivi eu égard à la situation du portefeuille et à la gestion contractuelle. Le comité est présidé par monsieur Michel Delisle. Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le comité de vérification a tenu sept réunions. La présidente-directrice générale, le vice-président Administration et finances, le directeur Gestion financière et ressources matérielles, le vérificateur interne et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité de vérification.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés. Au courant de l'année 2017-2018, le comité a contribué à la sélection des dirigeants dont la présidente-directrice générale, il a fait un suivi des dossiers traitant des ressources humaines, a suivi les indicateurs de performance en matière de ressources humaines et s'est assuré de la révision et de la mise à jour des politiques de ressources humaines. Le comité des ressources humaines a révisé le profil de compétences et d'expérience du président-directeur général. Le comité est présidé par madame Monique Laberge. Il s'est réuni à quatre reprises afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. La présidente-directrice générale, la directrice Développement organisationnel et ressources humaines et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité des ressources humaines.

Comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Le conseil d'administration a créé un comité ad hoc le 30 mars 2017 dont le mandat a consisté à veiller à la préparation d'un plan d'action 2018-2022 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le comité s'est assuré de son suivi auprès du conseil d'administration et du respect de l'atteinte de l'échéancier prévu. Le comité est présidé par madame Monique Laberge. Il s'est réuni à cinq reprises au courant de l'année financière. La présidente-directrice générale, la vice-présidente Performance des opérations et la secrétaire du conseil assistent aux rencontres du comité ad hoc.

Audit externe et indépendance des auditeurs

Les travaux d'audit externe de RECYC-QUÉBEC sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société. Son indépendance est encadrée par la Loi sur le vérificateur général.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Pour la période du 1^{er} avril 2017
au 31 mars 2018

GOUVERNANCE

LÉGENDE : ● Nombre de rencontres ● Présences

ADMINISTRATEURS	CONSEIL		COMITÉ DU CONSEIL							
			COMITÉ DE VÉRIFICATION		COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE		COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES		COMITÉ AD HOC PLAN D'ACTION	
Nombre de réunions	10 (6 régulières et 4 spéciales)		7		3		4		5	
Karine Joizil , présidente du conseil	10	10	5	5	1	3	2	2	5	4
Sonia Gagné* , présidente-directrice générale	2	2								
Michel Delisle	10	9	7	7	3	3				
Sylvain Dorais*	2	1								
Michel Giroux	10	8			3	3			5	4
Claudia Goulet*	0	0								
Jeanne Hardy	10	9	7	7					5	5
Monique Laberge	10	10			3	3	4	4	5	5
Julie Lemieux	10	9			3	2			5	4
Dany Michaud*	7	7							5	5
Marjorie Michel*	5	3					2	0		
Valérie Racine	10	10					4	4		

* Début ou fin de mandat en cours d'année

Le mandat de madame Sonia Gagné, présidente-directrice générale par intérim, a débuté le 3 janvier 2018.

Le mandat de monsieur Sylvain Dorais, membre indépendant, a pris fin le 8 juin 2017.

Le mandat de madame Marjorie Michel, membre indépendante, a pris fin le 15 novembre 2017.

Le mandat de madame Claudia Goulet, membre indépendante, a pris fin le 3 avril 2017.

Le mandat de monsieur Dany Michaud, président-directeur général, a pris fin le 2 janvier 2018.

Madame Sonia Gagné a été nommée présidente-directrice générale par intérim et membre du conseil d'administration à compter du 3 janvier 2018 par le décret gouvernemental numéro 1277-2017. Elle a ensuite été nommée présidente-directrice générale et membre du conseil d'administration le 28 mars 2018 par le décret gouvernemental numéro 418-2018.

À l'exception du titulaire du poste de présidente-directrice générale, madame Sonia Gagné, qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société, les autres administrateurs, tous identifiés comme membres indépendants, siègent au Conseil et à ses différents comités à titre gracieux. Les membres ont droit au remboursement des frais de déplacement engagés dans l'exercice de leur fonction.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

GOUVERNANCE

NOMS	SALAIRES ANNUELS DE BASE ⁽¹⁾	AUTRES AVANTAGES ⁽²⁾
SONIA GAGNÉ	151 867,99 \$	2 667,38 \$
ALAIN PICARD	133 824,87 \$	4 136,71 \$
MICHELLE LACHANCE	112 948,25 \$	1 450,56 \$
ANNE ROY	112 948,25 \$	2 362,18 \$
RICHARD BELLEROSE	111 693,22 \$	2 186,70 \$

(1) Salaire de base du poste occupé au 31 mars 2018.

(2) Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance, aux cotisations professionnelles, aux stationnements et aux autres avantages.

CURRICULUM VITÆ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e KARINE JOIZIL

- Présidente du conseil
- Nomination au conseil : 20 avril 2016
- Échéance de mandat : 19 avril 2021
- Membre du comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Statut : administratrice indépendante

M^e Karine Joizil est membre du Barreau du Québec, depuis 2001, et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en administration publique. Ses domaines de spécialité sont le droit public, le droit de la santé, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, le droit des sociétés et le droit commercial, la propriété intellectuelle et les actions collectives. Elle a été, à plusieurs reprises, conférencière et chargée de cours à l'École du Barreau du Québec. Après avoir exercé au sein de grands cabinets de Montréal, elle s'est jointe au cabinet Lavery. Parallèlement, elle s'engage activement dans sa communauté. Elle a reçu le prix Jeune leader politiquement engagé de la Jeune chambre de Commerce haïtienne, le prix de l'avocate de l'année dans la catégorie Litige civil et commercial de l'Association du Jeune Barreau de Montréal et elle a été, en 2007, lauréate du Mois de l'histoire des Noirs. Elle siège également au conseil d'administration de la Fondation Serge Maril.

SONIA GAGNÉ

- Présidente-directrice générale
- Nomination au conseil : 28 mars 2018
- Échéance de mandat : 27 mars 2023

Sonia Gagné a occupé pendant deux ans le poste de vice-présidente Performance des opérations, où elle a notamment veillé à l'amélioration continue des opérations et du service à la clientèle en plus de jouer un rôle clé dans le positionnement de la Société comme véritable incontournable en gestion des matières résiduelles au Québec. Sa solide expertise terrain jumelée à sa vision d'ensemble et intégrée des enjeux du secteur l'ont mené aujourd'hui au titre de présidente-directrice générale, où elle continue de faire évoluer l'organisation vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

En plus de son rôle à la barre de RECYC-QUÉBEC, Sonia Gagné s'implique également à titre de membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP), de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR) et du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

Au fil de sa carrière, Sonia Gagné a su développer de hautes compétences en matière de concertation et de mobilisation de différents acteurs autour d'ambitions communes, en favorisant une approche qui intègre les processus et les aspects humains.

Sonia Gagné cumule une riche expérience de plus de 25 ans en formation, en animation et en optimisation de processus d'affaires, tant au Québec qu'à l'étranger. Elle est titulaire d'un baccalauréat en psychosociologie de l'UQAM.

M^e MICHEL GIROUX

- Vice-président du conseil
- Nomination au conseil : 29 mai 2013
- Échéance de mandat : 28 mai 2016
- Président du comité de gouvernance et d'éthique
- Membre du comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Statut : administrateur indépendant

M^e Michel Giroux a été membre du Barreau du Québec de 1972 à 2016. Il a exercé dans différents cabinets privés. Le 1^{er} avril 2016, il a pris sa retraite de la pratique du droit. Il a été médiateur civil et commercial et avocat-enquêteur dans le cadre de plaintes pour harcèlement en milieu de travail. M^e Giroux a été maire de la municipalité de Lac-Beauport, dans la région de la Capitale-Nationale, de 1987 à 2009, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier de 1994 à 2009 et membre du comité exécutif et du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec de 2004 à 2009. Au cours de sa carrière, il a occupé divers postes d'administrateur : administrateur et vice-président de la Fédération des municipalités du Québec, administrateur et secrétaire-trésorier de La Mutuelle des municipalités du Québec (2003 - 2009) et administrateur de la Société de la faune et des parcs du Québec, du Musée national des beaux-arts du Québec, de l'Orchestre symphonique de Québec et de la Caisse Desjardins des Laurentides. Il est actuellement membre du comité d'assurance relevant du conseil d'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec. Il travaille également en développement immobilier de villégiature dans la région de la Mauricie.

MICHEL DELISLE CPA, CA, MBA

- Nomination au conseil : 29 mai 2013
- Échéance de mandat : 28 mai 2016
- Président du comité de vérification
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- Statut : administrateur indépendant

Monsieur Michel Delisle est comptable agréé et titulaire d'une maîtrise de la London Business School. Il cumule plus d'une vingtaine d'années d'expérience dans les secteurs de la finance d'entreprise et de la gestion intégrée des risques. Cadre au sein de l'équipe de gestion d'une importante institution financière au Québec pendant 12 ans, monsieur Delisle possède une expérience professionnelle qui couvre le financement d'entreprises, l'encadrement des risques de crédit et opérationnels, la divulgation et la gouvernance financières, la gestion de projets et la planification stratégique. Pendant près de quatre ans chez Finance Montréal, il a œuvré à l'essor du secteur des services financiers au Québec et au développement des relations avec la Chine. Il est maintenant chef des finances du Groupe Point Zero Benisti. Il a aussi siégé à plusieurs conseils d'administration et demeure actif à ce titre auprès de la Fondation du Collège de Maisonneuve.

M^e JEANNE HARDY

- Nomination au conseil : 12 octobre 2016
- Échéance de mandat : 11 octobre 2020
- Membre du comité de vérification
- Membre du comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Statut : administratrice indépendante

M^e Jeanne Hardy est membre du Barreau du Québec et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en common law. Après avoir dirigé un organisme sans but lucratif regroupant les plus grands festivals montréalais, elle s'est jointe à l'équipe d'Evenko, le plus important promoteur indépendant de spectacles au Canada. M^e Hardy analyse les diverses occasions d'affaires et participe à l'élaboration de plans d'affaires et d'orientations stratégiques pour l'entreprise. Elle a également joué un rôle dans l'obtention de la certification ISO 20121 pour les événements écoresponsables, décernée au Festival Musique et Arts Osheaga.

MONIQUE LABERGE

- Nomination au conseil : 16 janvier 2007
- Renouvellement : 29 mai 2013
- Échéance de mandat : 28 mai 2016
- Présidente du comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- Présidente du comité des ressources humaines
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- Statut : administratrice indépendante

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire de La Jonquière jusqu'à sa retraite. Elle est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau de l'action bénévole du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, du Regroupement régional de citoyens et citoyennes pour la sauvegarde de l'environnement et du Comité de bassin versant du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables.

JULIE LEMIEUX

- **Nomination au conseil : 20 avril 2016**
- **Échéance de mandat : 19 avril 2020**
- **Membre du comité de gouvernance et d'éthique**
- **Membre du comité ad hoc du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**
- **Statut : administratrice indépendante**

Madame Julie Lemieux, titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, est directrice générale de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé. Elle cumule plus d'une quinzaine d'années d'expérience dans le développement régional. Elle contribue à son milieu en mobilisant les forces vives afin d'élaborer des stratégies, des plans et des politiques concernant les enjeux de développement de son territoire. Depuis 2007, elle œuvre en faveur de l'intégration du développement durable dans son organisation et dans sa collectivité, tant auprès des entreprises et des organismes que de la MRC. Par ses fonctions et ses valeurs, elle s'implique dans différents conseils d'administration et comités, dont le comité stratégique VISION Maskinongé, le comité de développement durable de la MRC de Maskinongé et du Réseau des SADC et CAE du Québec et d'autres comités et tables de discussion qui favorisent la concertation régionale et nationale.

VALÉRIE RACINE ASC, CRHA, MBA

- **Nomination au conseil : 29 mai 2013**
- **Échéance de mandat : 28 mai 2016**
- **Membre du comité des ressources humaines**
- **Statut : administratrice indépendante**

Provenant du domaine des ressources humaines, madame Valérie Racine œuvre en stratégie organisationnelle depuis une quinzaine d'années. Elle a travaillé au sein d'organisations privées, parapubliques et communautaires et a effectué deux missions humanitaires à l'étranger. Conseillère stratégique au Bureau de la présidence d'une grande institution financière, elle contribue à son essor par l'élaboration de positionnements, de stratégies et d'approches concernant des enjeux de transformation, notamment l'évolution de la gouvernance au sein d'une coopérative, et par la création d'une culture organisationnelle orientée vers l'expérience client. Elle a notamment été responsable des stratégies de développement des leaders (gestionnaires et administrateurs de sociétés) favorisant de nouvelles façons de penser et d'agir selon des modes d'apprentissage collectifs et innovateurs. Elle s'implique auprès de différents groupes souhaitant faire évoluer le monde du travail par la diversité et l'innovation. Madame Racine est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires.

M^e SYLVAIN DORAIS

- **Nomination au conseil : 29 mai 2013**
- **Échéance de mandat : 28 mai 2016**
- **Membre du comité des ressources humaines**
- **Statut : administrateur indépendant**

M^e Sylvain Dorais, membre du Barreau du Québec, possède plus de quinze ans d'expérience en litige civil et commercial et en droit du travail, notamment comme négociateur patronal pour la conclusion de conventions collectives dans le secteur privé. Après avoir été clerc à la Cour d'appel du Québec et avocat dans un grand cabinet du centre-ville de Montréal, M^e Dorais a fondé son propre bureau, en 2002, avant de se joindre à l'étude GWBR, en 2015, comme responsable du secteur litige. Il représente ses clients devant les tribunaux administratifs et judiciaires du Québec, mais encourage aussi la résolution hors cour des différends par de nombreuses participations à des séances de conciliation et de médiation. Il est diplômé en science politique de l'Université du Québec à Montréal (1993) et en droit de l'Université de Montréal (1996). Au cours de ses études, il a également été journaliste pour plusieurs publications et médias électroniques. Il a dû quitter ses fonctions d'administrateur au conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC, en juin 2017, lorsqu'il a été nommé juge à la Cour municipale.

CLAUDIA GOULET CPA, CMA, LL. M. FISC., ASC

- Nomination au conseil : 30 novembre 2011
- Échéance de mandat : 3 avril 2017
- Membre du comité de vérification
- Statut : administratrice indépendante

Madame Claudia Goulet est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 1995. Titulaire d'une maîtrise en fiscalité de HEC Montréal, elle a travaillé pendant 15 ans en entreprise et six ans en cabinet de comptables. Après avoir assumé la direction générale de l'entreprise familiale durant deux ans, elle est devenue actionnaire de Combustion Expert Énergie dont elle dirige désormais le développement des affaires. Madame Goulet est membre du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec.

Madame Goulet a quitté ses fonctions d'administratrice au conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC en avril 2017.

DANY MICHAUD

- Président-directeur général sortant
- Nomination au conseil : 5 octobre 2015
- Échéance de mandat : 4 octobre 2020

Spécialisé en gestion des opérations et de la production (GOP) et en ressources humaines, monsieur Dany Michaud est diplômé de HEC Montréal, titulaire d'un MBA de l'Université du Québec à Montréal et ASC du Collège des administrateurs. Il figure également parmi les « Créateurs de valeurs » de HEC Montréal pour ses réalisations exemplaires en développement durable. Nommé « Jeune cadre du Québec » par la Jeune Chambre de commerce de Montréal, il a aussi récemment reçu le Prix Performance de l'ESG UQAM. Monsieur Michaud a acquis en quinze ans une solide expertise professionnelle dans le secteur agroalimentaire, notamment chez Crème glacée Lambert, Ouimet-Tomasso Cordon Bleu inc. et Les Boulangeries Weston. À la barre de Moisson Montréal de 2011 à 2015, monsieur Michaud a fait franchir une nouvelle étape à cette grande banque alimentaire en mettant l'accent sur l'amélioration continue des services à la communauté et le respect de l'environnement. Monsieur Michaud est également membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus. RECYC-QUÉBEC a pu bénéficier de sa vaste expertise jusqu'en décembre 2017 où il a quitté ses fonctions au sein de la Société.

MARJORIE MICHEL

- Nomination au conseil : 20 avril 2016
- Échéance de mandat : 19 avril 2019
- Membre du comité des ressources humaines
- Statut : administratrice indépendante

Madame Marjorie Michel, titulaire d'une maîtrise en psychologie sociale du travail et des organisations, a travaillé plus de 20 ans au sein d'organisations internationales, privées, politiques et communautaires, où elle a acquis une grande expérience en matière d'organisation et une expertise en relations et enjeux interculturels. En 2014, elle a créé son cabinet-conseil, MM Stratégies, spécialisé dans la mobilisation et l'organisation d'équipes et les stratégies politiques au sein des milieux de travail, œuvrant principalement auprès d'associations et d'organisations locales, nationales ou internationales. En novembre 2016, elle est devenue conseillère en matière de politiques auprès du ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social, chargée des dossiers des aînés et de l'assurance emploi. Depuis novembre 2017, elle est directrice des affaires parlementaires auprès du même ministre.

Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège Stanislas et de celui de l'organisme La Perle Retrouvée.

Madame Michel a quitté ses fonctions d'administratrice au conseil d'administration de RECYC-QUÉBEC en novembre 2017.



ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société québécoise de récupération et de recyclage respecte la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) à laquelle elle est assujettie.

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, la Société a reçu quinze demandes d'accès à ses documents. Quatorze de ces demandes ont été traitées au cours de l'année financière visée.

Onze demandes ont été traitées dans le délai de 20 jours imparti par la Loi, deux d'entre elles ont été traitées dans un délai de 21 à 30 jours et, enfin, une demande a été traitée dans un délai de 31 jours et plus.

De ces demandes, deux ont été acceptées entièrement, six ont été partiellement acceptées en vertu des articles 15, 21, 22, 23, 24, 37, 39 et 41, et une demande visait un document non détenu par RECYC-QUÉBEC. Enfin, une demande a fait l'objet d'un désistement.

Deux dossiers ont conduit à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information dont les procédures sont encore en cours à ce jour.

Depuis le 1^{er} avril 2015, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société rend accessibles sur son site Internet les documents transmis en réponse à une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents, sauf dans les cas d'exceptions prévues par le Règlement.

Entre autres documents, on y trouve également l'organigramme, les renseignements relatifs aux baux d'espaces occupés par RECYC-QUÉBEC, une description des services offerts incluant les différents programmes qu'elle administre, ainsi que des lois, des règlements, des codes de déontologie (des administrateurs et des employés de RECYC-QUÉBEC), des directives et des politiques. Plusieurs études et rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte et considérés comme d'intérêt public s'y trouvent également.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

GOUVERNANCE

SECTION I

→ DÉFINITIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :

- a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres;
- b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage;
- c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;
- d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société;
- e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté;
- f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
- g) « Loi » désigne la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
- h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
 - I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait;
 - II) soit une personne morale et, selon le cas :
 - (i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
 - (ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
 - (iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii);
- i) « Règlement » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
- j) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage (1991) (123 G.O.II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
- k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).

2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Dispositions générales

3. La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.
4. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
5. L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

SECTION II

→ INTERPRÉTATION

6. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas, dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
7. Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
8. Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

SECTION III

→ PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Principes d'éthique

9. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société. L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité. Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
10. L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
11. L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
12. L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
13. Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

Règles de déontologie

14. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêt entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage. Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
15. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
16. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
17. L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.
18. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION IV

→ DIVULGATION

Définitions

19. La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :

- a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
- b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
- c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

20. Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.

21. L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions;
- d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;
- e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

SECTION V

→ DISPENSES

Définitions

23. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

SECTION VI

→ DISPOSITIONS FINALES

- 24. Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation. Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
- 25. Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société. Il n'a aucun effet rétroactif. Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.
- 26. Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

ÉTATS FINANCIERS

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)
De l'exercice clos le 31 mars 2018

Rapport de la direction

Rapport de l'auditeur
indépendant

État des résultats et de
l'excédent cumulé

État de la situation financière

État de la variation des actifs
financiers nets

État des flux de trésorerie

Notes complémentaires
aux états financiers





RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, présentés ci-joints, ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Sonia Gagné
Présidente-directrice générale



Alain Picard, CPA, CGA
Vice-président Administration – Finances
Montréal, le 12 septembre 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale



Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise de récupération et de recyclage, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise de récupération et de recyclage au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Roch Guérin, CPA auditeur, CA

Directeur principal

Montréal, le 12 septembre 2018

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Québec			
Droits spécifiques sur les pneus neufs	28 125 305 \$	30 355 324 \$	25 352 641 \$
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	7 948 200	7 027 489	9 289 482
Consignation des contenants de boisson à remplissage unique (note 4)	4 977 700	6 145 541	6 001 545
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	2 250 820	2 569 074	2 097 098
Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	372 080	79 323	125 656
Revenus de placements (note 5)	2 985 000	2 649 481	1 865 031
Autres revenus	-	52 757	44 528
	46 659 105	48 878 989	44 775 981
CHARGES (note 6)			
Programme des pneus hors d'usage	28 125 305	30 355 324	25 352 641
Gestion des matières résiduelles (note 7)	9 739 759	8 633 192	9 937 368
Systèmes de consignation des contenants de boisson	670 435	1 120 072	928 895
Programme municipal de collecte sélective	2 282 091	2 569 074	2 097 098
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	373 990	188 605	219 513
Développement et intelligence d'affaires	1 296 800	554 740	1 334 795
Autres charges	4 027 160	748 413	519 281
	46 515 540	44 169 420	40 389 591
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	143 565	4 709 569	4 386 390
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	60 702 728	60 702 728	56 316 338
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 17)	60 846 293 \$	65 412 297 \$	60 702 728 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2018

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 8)	12 940 037 \$	12 045 922 \$
Placements (note 9)	92 233 519	84 525 850
Créances à recevoir (note 10)	8 285 927	10 094 827
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	13 657 358	17 275 233
	127 116 841	123 941 832
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 12)	6 288 363	6 823 629
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants de boisson	4 798 512	4 029 712
Revenus reportés (note 13)	39 689 520	41 819 104
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants de boisson (note 14)	12 790 206	12 625 611
	63 566 601	65 298 056
ACTIFS FINANCIERS NETS	63 550 240	58 643 776
Immobilisations corporelles (note 15)	1 764 900	1 822 543
Charges payées d'avance	97 157	236 409
	1 862 057	2 058 952
EXCÉDENT CUMULÉ (note 17)	65 412 297 \$	60 702 728 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 20)

ÉVENTUALITÉS (note 21)



M^e Karine Joizil

Présidente



Michel Delisle, CPA, CA, MBA

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	143 565 \$	4 709 569 \$	4 386 390 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(607 000)	(403 437)	(660 286)
Amortissement des immobilisations corporelles	549 000	442 959	484 141
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles		18 121	118 431
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		-	172
	(58 000)	57 643	(57 542)
Acquisition des charges payées d'avance		(97 157)	(236 409)
Utilisation des charges payées d'avance		236 409	443 665
		139 252	207 256
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	85 565	4 906 464	4 536 104
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	58 643 776	58 643 776	54 107 672
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	58 729 341 \$	63 550 240 \$	58 643 776 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 Réel	2017 Réel
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	4 709 569 \$	4 386 390 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Perte à la disposition de placements	422 622	615 597
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	18 121	118 431
Amortissement des immobilisations corporelles	442 959	484 141
Revenus reportés	(32 924 398)	(27 449 739)
Ajustement des placements au taux d'intérêt effectif	367 204	220 887
	(26 963 923)	(21 624 293)
Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 18)	36 758 970	31 706 603
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	9 795 047	10 082 310
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements	(42 020 505)	(43 622 686)
Disposition de placements	33 523 010	35 559 197
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(8 497 495)	(8 063 489)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(403 437)	(660 286)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	172
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(403 437)	(660 114)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	894 115	1 358 707
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	12 045 922	10 687 215
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 8)	12 940 037 \$	12 045 922 \$

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 3 115 259 \$ (2017 : 2 673 234 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

1. CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage* (RLRQ, chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, elle n'est donc pas soumise aux impôts sur le revenu.

FIDUCIAIRE

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 10).

Les sommes affectées par ce rôle de fiduciaire qui ne sont pas incluses dans l'état de la situation financière de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	5 957 \$	– \$
À recevoir des organismes de financement agréés	5 396 000	140 536 000
	5 401 957 \$	140 536 000 \$
PASSIFS		
Sommes dues aux organismes municipaux	5 401 957 \$	140 536 000 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la constatation du droit spécifique des pneus neufs, la constatation des contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective, la répartition des charges entre les divers programmes et fonctions, la moins-value durable sur les placements et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation de contenants de boisson. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES DIVERS PROGRAMMES ET FONCTIONS

La Société administre plusieurs programmes et fonctions. Les programmes sont régis par les lois ou décrets gouvernementaux tandis que les fonctions regroupent les activités encadrées par des ententes avec des partenaires ou initiées par la Société en lien avec sa mission.

Les charges sont présentées par programmes et fonctions. La répartition des charges entre les divers programmes et fonctions est établie en imputant à chacun leurs charges directes et en ventilant les charges indirectes selon la clé de répartition.

La Société utilise une clé de répartition jugée mieux adaptée aux efforts consacrés à ses activités. Cette dernière représente la moyenne des quatre éléments suivants :

- Proportion des heures directes du personnel imputées au programme ou à la fonction par rapport au total des heures imputées à l'ensemble des programmes et fonctions;
- Proportion des traitements et avantages sociaux associés au programme ou à la fonction par rapport au total des traitements et avantages sociaux de l'ensemble des programmes et fonctions;

- Proportion des charges spécifiques imputées aux programmes ou à la fonction par rapport au total des charges spécifiques imputées à l'ensemble des programmes et fonctions;
- Proportion des autres charges de fonctionnement imputées aux programmes ou à la fonction par rapport au total de ces dernières imputées à l'ensemble des programmes et fonctions.

La clé de répartition résultante est appliquée pour ventiler les charges indirectes. La composition des charges indirectes ainsi que leur ventilation entre les programmes et les fonctions sont détaillées à la note 6.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou libellé en devise.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants de boisson sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

REVENUS

Transferts du gouvernement du Québec

Les transferts du gouvernement du Québec sont constatés lorsqu'ils sont autorisés et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Les transferts du gouvernement du Québec sont reportés lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies au poste de revenus du droit spécifique sur les pneus neufs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

REVENUS (SUITE)

Consignation des contenants de boisson à remplissage unique

Les revenus de la consignation des contenants de boisson à remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés à la consignation des contenants de boisson à remplissage unique représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective

Les contributions des partenaires aux régimes de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont constatées au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés aux contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et autres revenus

Les revenus du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- Il y a preuve suffisante qu'un accord existe;
- Les services ont été rendus;
- Le prix est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sur la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

CHARGES

Aides financières

Les aides financières liées aux programmes des pneus hors d'usage et à la politique de gestion des matières résiduelles sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements

Les escomptes et les primes sur les titres sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée restante de chaque titre. Les ajustements liés aux escomptes et aux primes sont comptabilisés dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

PASSIFS

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants de boisson

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant la fin de l'exercice et récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignes et sur la moyenne quotidienne des consignes remboursées (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime d'encouragement de 2 ¢.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

- Mobilier et équipements 7 ans
- Équipements informatiques 5 ans
- Améliorations locatives Durée du bail
- Logiciels 3 ans
- Développement informatique 5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont constatées en charge dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Modifications comptables

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, la Société a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
→ SP 2200, Information relative aux apparentés	Prospective
→ SP 3210, Actifs	Prospective
→ SP 3320, Actifs éventuels	Prospective
→ SP 3380, Droits contractuels	Prospective
→ SP 3420, Opérations interentités	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Société. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

4. CONSIGNATION DES CONTENANTS DE BOISSON À REMPLISSAGE UNIQUE

	2018	2017
Pénalités	2 239 125 \$	2 730 307 \$
Quote-part des excédents	1 986 659	1 643 450
Récupération des frais de gestion	774 234	475 670
Autres revenus de consignation	1 145 523	1 152 118
	6 145 541 \$	6 001 545 \$

5. REVENUS DE PLACEMENTS

	2018	2017
Intérêts sur placements	2 346 885 \$	2 314 824 \$
Perte sur la disposition de placements	(422 622)	(615 597)
Intérêts sur dépôts bancaires	725 218	165 804
	2 649 481 \$	1 865 031 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

6. CHARGES

Les charges directes et indirectes afférentes sont ventilées comme suit :

			2018	2017
	Charges directes	Charges indirectes		
Programme des pneus hors d'usage	27 784 344 \$	2 570 980 \$	30 355 324 \$	25 352 641 \$
Gestion des matières résiduelles	7 251 428	1 381 764	8 633 192	9 937 368
Systèmes de consignation des contenants de boisson	620 433	499 639	1 120 072	928 895
Programme municipal de collecte sélective	1 624 286	944 788	2 569 074	2 097 098
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	110 012	78 593	188 605	219 513
Développement et intelligence d'affaires	297 580	257 160	554 740	1 334 795
Autres charges	449 759	298 654	748 413	519 281
	38 137 842 \$	6 031 578 \$	44 169 420 \$	40 389 591 \$

Les charges indirectes ventilées sont constituées des charges directement attribuables aux directions suivantes :

		2018	2017
Conseil d'administration		34 871 \$	55 671 \$
Présidence		475 385	489 085
Ressources humaines		647 527	647 647
Secrétariat et services juridiques		188 973	382 531
Communications		1 672 459	1 098 299
Service à la clientèle		5 275	-
Vérification interne		47 515	27 452
Administration, finances et technologie de l'information		2 959 573	2 701 615
		6 031 578 \$	5 402 300 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

6. CHARGES (suite)

La nature des charges de la Société est la suivante :

	2018	2017
Traitements et avantages sociaux	6 793 131 \$	7 144 456 \$
Charges spécifiques de programmes et fonctions		
Frais de transport des pneus hors d'usage	18 129 355	13 993 361
Aides financières pour la transformation des pneus hors d'usage	8 189 783	7 219 018
Aides financières dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles	5 996 724	6 162 759
Frais d'entreposage des pneus hors d'usage	419 684	833 940
Frais de perception du droit spécifique des pneus neufs	292 199	389 598
Remboursement de la consigne récupérée SAQ et BGE ¹	46 349	226 049
Autres charges de fonctionnement		
Services professionnels	1 262 843	1 512 182
Loyer et entretien des locaux	676 383	672 721
Frais de communication	648 010	581 807
Amortissements	442 959	484 141
Commandites	424 950	222 705
Fournitures et services	495 128	599 530
Frais de déplacements, de représentations et de réunions	160 819	173 864
Frais financiers et gestion de placements	191 103	173 460
	44 169 420 \$	40 389 591 \$

¹ SAQ (Société des alcools du Québec) et BGE (Boissons Gazeuses Environnement)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

7. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2018	2017
Aides financières	7 332 711 \$	7 617 413 \$
Comité conjoint	102 587	773 561
Matières organiques	702 277	655 752
Planification et performance municipale	232 023	397 794
Bilan de la gestion des matières résiduelles	-	236 507
Réduction à la source	98 642	169 193
Comités externes	164 952	87 148
	8 633 192 \$	9 937 368 \$

8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2018	2017
Encaisse	2 205 218 \$	3 379 318 \$
Équivalents de trésorerie	10 734 819	8 666 604
	12 940 037 \$	12 045 922 \$

Les équivalents de trésorerie représentent des unités de fonds communs de placement et les taux de rendement ont varié de 0,94 % à 1,48 % (2017 : 0,93 % à 1,10 %).

9. PLACEMENTS

	2018	2017
Obligations municipales, provinciales, fédérales et corporatives, portant intérêt à des taux se situant entre 1,40 % et 5,50 % (2017 : 1,50 % et 5,50 %) et échéant à diverses dates jusqu'en février 2023	92 233 519 \$	84 525 850 \$

Au 31 mars 2018, la juste valeur des placements s'établit à 91 780 590 \$ (2017 : 85 363 964 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

10. CRÉANCES À RECEVOIR

	2018	2017
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	5 589 526 \$	5 682 087 \$
Régime de compensation de la collecte sélective	243 045	2 631 558
Taxes à la consommation à recevoir	1 391 027	931 441
Intérêts courus	975 783	651 190
Autres débiteurs	86 546	198 551
	8 285 927 \$	10 094 827 \$

11. TRANSFERTS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2018	2017
Droits spécifiques sur les pneus neufs	3 940 236 \$	3 551 676 \$
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	9 717 122	13 723 557
	13 657 358 \$	17 275 233 \$

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2018	2017
Contributions non remboursables – programme des pneus	2 223 554 \$	2 561 467 \$
Fournisseurs et frais courus	2 699 197	2 946 108
Traitements	845 816	878 717
Déductions à la source à payer	482 046	399 587
Dépôts sur contrat	37 750	37 750
	6 288 363 \$	6 823 629 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

13. REVENUS REPORTÉS

	2018			
	Solde de début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	32 732 170 \$	26 534 385 \$	(30 355 324) \$	28 911 231 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	2 265 893	1 122 391	-	3 388 284
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	6 821 041	3 138 038	(2 569 074)	7 390 005
	41 819 104 \$	30 794 814 \$	(32 924 398) \$	39 689 520 \$

	2017			
	Solde de début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	32 886 012 \$	25 198 799 \$	(25 352 641) \$	32 732 170 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	1 314 685	951 208	-	2 265 893
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	6 030 130	2 888 009	(2 097 098)	6 821 041
	40 230 827 \$	29 038 016 \$	(27 449 739) \$	41 819 104 \$

14. PROVISION POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNATION DES CONTENANTS DE BOISSON

	2018	2017
Remboursement de consignes	9 690 638 \$	9 548 386 \$
Versement de prime d'encouragement à la récupération	3 099 568	3 077 225
	12 790 206 \$	12 625 611 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 16 788 \$ de mobilier et d'équipements (2017 : 28 398 \$), 57 362 \$ d'équipements informatiques (2017 : 121 956 \$), 5 231 \$ de logiciels (2017 : 134 298 \$), 6 716 \$ d'améliorations locatives (2017 : 56 976 \$) et pour 317 340 \$ de développement en cours (2017 : 314 098 \$). Aussi, la Société a disposé

ou mis au rancart 26 024 \$ d'équipements informatiques (2017 : 7 516 \$), 63 460 \$ de mobilier et d'équipements (2017 : 24 142 \$) et 0 \$ de développement informatique (2017 : 115 389 \$). Au cours de l'exercice 2017-2018, des développements informatiques pour le montant de 0 \$ (2017 : 104 607 \$) ont été mis en service.

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipements	549 600 \$	(449 755) \$	99 845 \$
Équipements informatiques	892 393	(668 058)	224 335
Améliorations locatives	593 692	(569 398)	24 294
Logiciels	558 550	(484 313)	74 237
Développement informatique	911 915	(550 655)	361 260
Développement en cours	980 929	-	980 929
	4 487 079 \$	(2 722 179) \$	1 764 900 \$

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipements	596 272 \$	(469 634) \$	126 638 \$
Équipements informatiques	861 055	(569 479)	291 576
Améliorations locatives	586 976	(484 597)	102 379
Logiciels	553 319	(429 532)	123 787
Développement informatique	911 915	(397 341)	514 574
Développement en cours	663 589	-	663 589
	4 173 126 \$	(2 350 583) \$	1 822 543 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, la Société verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 622 889 \$ (2017 : 673 182 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. EXCÉDENT CUMULÉ

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2017, le Conseil d'administration a adopté une résolution, réservant de l'excédent cumulé une somme de 35 000 000 \$ pour des grands enjeux de sa planification stratégique ou programmes sous sa gouverne.

					2018	2017
	Excédent cumulé au début	Affectation à l'excédent réservé	Utilisation de l'excédent (charge)	Excédent de l'exercice	Excédent cumulé à la fin	Excédent cumulé à la fin
Matières organiques	5 000 000 \$	- \$	- \$	- \$	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Contenants de boissons	10 000 000	-	-	-	10 000 000	10 000 000
Industries, commerces et institutions	5 000 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000
Visibilité et être la référence	5 000 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000
Pneus hors d'usage	10 000 000	-	-	-	10 000 000	10 000 000
Total réservé	35 000 000	-	-	-	35 000 000	35 000 000
Non réservé	25 702 728	-	-	4 709 569	30 412 297	25 702 728
TOTAL	60 702 728 \$	- \$	- \$	4 709 569 \$	65 412 297 \$	60 702 728 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

18. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2018	2017
Créances à recevoir	1 808 900 \$	1 077 480 \$
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	3 617 875	(779 379)
Charges à payer et frais courus	(535 266)	487 275
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants de boisson	768 800	1 277 918
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants de boisson	164 595	398 037
Revenus reportés	30 794 814	29 038 016
Charges payées d'avance	139 252	207 256
	36 758 970 \$	31 706 603 \$

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que la présidente-directrice générale de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par des ententes contractuelles à long terme et par un bail pour la location de ses locaux administratifs.

L'entente actuelle relativement aux locaux de Montréal se termine le 31 octobre 2020.

L'entente actuelle relativement aux locaux de Québec se termine le 31 mars 2023.

La Société s'est également engagée auprès de fournisseurs de biens et services dans le cadre de ses opérations. Elle s'est également engagée pour des aides financières dans le cadre du protocole entre la Société et le ministre du Développement durable,

de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la gestion des matières résiduelles et pour des aides financières dans le cadre du Régime de compensation de la collecte sélective.

Le total des engagements au 31 mars 2018 pour les années subséquentes est de 9 449 894 \$, soit 2 169 983 \$ pour les baux, de 1 160 047 \$ pour les obligations en approvisionnement de biens et services et de 6 119 864 \$ pour les aides financières en lien avec la gestion des matières résiduelles (2017 : 1 470 202 \$ pour les baux, 450 000 \$ pour l'approvisionnement de biens et services et 10 651 902 \$ pour les aides financières).

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :	Baux	Approvisionnement de biens et services	Aides financières
2019	586 702 \$	495 198 \$	3 835 088 \$
2020	599 202	446 349	2 147 561
2021	462 950	218 500	116 680
2022	258 193	-	20 535
2023	262 936	-	-
	2 169 983 \$	1 160 047 \$	6 119 864 \$

DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels de la Société découlent des ententes contractuelles avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des aides financières en gestion de matières résiduelles.

	Contributions du Fonds Vert pour la gestion des matières résiduelles
2019	8 320 800 \$
2020	2 671 688
	10 992 488 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2018

21. ÉVENTUALITÉS

POURSUITES ET LITIGES

La Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites judiciaires en litiges civils à l'égard de ses activités. À la date de préparation des états financiers, la direction, après consultation auprès de ses avocats, estime que l'issue de ces poursuites est indéterminée. Par conséquent, aucune provision ni radiation n'a été constituée dans les états financiers. Par ailleurs, la direction n'est pas en mesure d'évaluer raisonnablement l'ampleur des montants que la Société pourrait être appelée à payer compte tenu de la nature de ces poursuites.

22. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers découlant de son exploitation soit : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La direction est responsable d'établir les niveaux acceptables d'exposition à ces risques et d'examiner leurs incidences respectives sur les activités de la Société afin d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci soit investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements est également essentiellement réduit au minimum avec l'application de notre politique de placements qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée des placements et les pondérations des sommes à investir.

Le risque de crédit associé aux créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et aux transferts à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement sous la responsabilité de la Société. De plus, la Société procède à une évaluation périodique de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. Aucune provision n'a été prise pour l'exercice en cours et l'exercice précédent. Les échéances des créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont tous inférieurs à un an.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants de boisson sont payables dans les six mois suivant la fin de l'année financière. Les flux contractuels non actualisés de ces passifs financiers correspondent à leur valeur comptable.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, soit les équivalents de trésorerie et les placements. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de ses équivalents de trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses équivalents de trésorerie et de ses placements. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2018 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurrées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 441 898 \$ (2017 : 429 030 \$), respectivement.

A woman wearing a black blazer, white top, and black trousers is riding a bicycle. She is also wearing a bright green helmet. A green mesh basket is attached to the front of the bicycle. The background is a blurred outdoor setting with trees.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suivi de la mise en œuvre
du plan d'action pour
l'exercice 2017-2018



Le deuxième Plan d'action de développement durable (PADD) de RECYC-QUÉBEC, qui s'échelonne du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 mars 2021, s'inscrit dans la volonté de la Société d'amener encore plus loin sa démarche de développement durable.

Poursuivant un objectif global de mobilisation, de concertation et de proactivité, cette démarche vise d'une part à favoriser une culture de développement durable au sein même de l'organisation, et, d'autre part, à inciter les autres acteurs québécois de la gestion des matières résiduelles à s'engager dans cette même voie.

Concrètement, avec son PADD 2016-2020, RECYC-QUÉBEC souhaite ainsi améliorer ses propres pratiques organisationnelles dans un souci d'exemplarité, en plus de soutenir et d'encourager ses partenaires à adopter des comportements écoresponsables afin qu'ils contribuent, eux aussi, à bâtir une société plus responsable.

Voici, ci-après, les réalisations de l'année 2017-2018 pour chacune des cinq actions du PADD 2016-2020.

→ RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTION 1 : RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLE CHEZ RECYC-QUÉBEC

Objectif gouvernemental → 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique

→ CIBLE DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE

- > 100 % des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre d'ici 2020

→ INDICATEUR

- > État d'avancement du plan de gestion écoresponsable

→ RÉSULTAT

- > 28 %

RECYC-QUÉBEC souhaite contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, un diagnostic sera effectué, suivi de la mise en œuvre d'un plan de gestion écoresponsable touchant les six domaines d'intervention suivants : activités courantes de gestion administrative, transport et déplacement des employés, bâtiments et infrastructures, technologies de l'information et des communications, communications gouvernementales et organisation d'événements, et finalement, marchés publics.

Réalisations :

ACTIVITÉS COURANTES DE GESTION ADMINISTRATIVE

- Déploiement d'une campagne de sensibilisation dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets 2017, notamment pour encourager l'utilisation de tasses et de sacs réutilisables;
- Implantation de critères écoresponsables pour l'achat de biens et services;
- Élaboration d'un guide de fournisseurs écoresponsables pour les besoins internes;
- Sensibilisation du personnel à l'achat de fournitures et d'articles promotionnels écoresponsables;
- Sensibilisation des nouveaux employés au Plan d'action de développement durable et aux pratiques écoresponsables en milieu de travail;
- Don à la communauté de biens excédentaires.

TRANSPORT ET DÉPLACEMENT

- Organisation d'activités afin de souligner le mois du vélo : conférence sur le vélo-boulot, activité de parrainage pour le vélo et reconnaissance des cyclistes.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- Déploiement de mesures d'efficacité énergétique pour le parc informatique et le système téléphonique;
- Acheminement du système téléphonique désuet aux fins de réemploi;
- Remise en service d'un serveur et d'un équipement réseau évitant ainsi l'achat de nouveaux appareils;
- Achat d'un premier écran portant la mention « eco-friendly », composé à 100 % de plastique recyclé et ne contenant pas de matières dangereuses, telles que l'arsenic, l'halogène ou le mercure.

COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES ET ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

- Octroi de commandites à plus de 30 événements écoresponsables au Québec.

ACTION 2 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ RECYC-QUÉBEC

Objectif gouvernemental → 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

→ CIBLE DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE

- 100 % des processus décisionnels identifiés dotés d'un mécanisme visant la prise en compte des principes de développement durable

→ INDICATEUR

- Degré d'implantation de la prise en compte des principes de développement durable dans les processus décisionnels identifiés

→ RÉSULTAT

- Les processus décisionnels n'ont pas encore été formellement ciblés.

RECYC-QUÉBEC améliorera l'intégration de la prise en compte des principes de développement durable dans ses processus décisionnels. Elle souhaite également continuer à sensibiliser et à former ses employés et membres de la direction à la prise en compte des principes de développement durable.

Réalisations :

- Révision des outils de prise en compte des principes de développement durable;
- Arrimage des objectifs du prochain plan stratégique de RECYC-QUÉBEC aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020;
- Prise en compte des principes de développement durable lors de l'élaboration du prochain plan stratégique de RECYC-QUÉBEC;
- Prise en compte des principes de développement durable lors de l'élaboration du Plan d'action découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- Participation aux activités du Groupe de travail sur la prise en compte des principes de développement durable.

ACTION 3 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

Objectif gouvernemental → 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

→ CIBLE DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE

- Au moins une activité en lien avec la culture par année

→ INDICATEUR

- Nombre d'activités permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture

→ RÉSULTAT

- Une activité

RECYC-QUÉBEC s'est engagée à mettre en œuvre des activités qui contribueront à valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles, et à soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

Réalisation :

- Réalisation d'une murale par Samdam Wakim, un artiste d'origine syrienne arrivé au Canada en 2016, pour illustrer l'environnement urbain.

→ DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE, VERTE ET RESPONSABLE

ACTION 4 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES ET DE MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES CHEZ NOS PARTENAIRES, CLIENTÈLES ET FOURNISSEURS

Objectif gouvernemental → 2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

→ CIBLES DE L'ACTION ET ÉCHÉANCES

- > Trois initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients
- > Trois initiatives visant à appuyer nos fournisseurs
- > 2 500 attestés au programme ICI ON RECYCLE!

→ INDICATEURS

- > Nombre d'initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients
- > Nombre d'initiatives visant à appuyer nos fournisseurs
- > Nombre d'industries, commerces et institutions attestés au programme ICI ON RECYCLE!

→ RÉSULTATS

- > 22 initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients
- > Une initiative visant à appuyer nos fournisseurs
- > 1 455 industries, commerces et institutions attestés au programme ICI ON RECYCLE! dont 499 nouveaux attestés en 2017



Réalisations :

- Signature d'un partenariat avec l'Université Laval pour développer une formation sur l'écogestion de chantier et la gestion responsable des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD);
- Remise du prix RECYC-QUÉBEC Vision Innovation lors du congrès annuel du 3R MCDQ en février 2018 visant à reconnaître les réalisations innovantes d'entreprises dans le secteur CRD;
- Évaluation des soumissionnaires en fonction de critères de développement durable lors d'appels d'offres;
- Lancement de l'appel de propositions visant les débouchés de matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI);
- Lancement de l'appel de propositions pour améliorer la qualité et les débouchés de matières recyclables de la collecte sélective;
- Développement et lancement de l'application mobile Ça va où? en partenariat avec les municipalités et les organismes de gestion reconnus de la responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Présence de l'Escouade RECYC-QUÉBEC lors de 21 événements et festivals;
- Acceptation de dix demandes dans le cadre du programme d'aide financière Soutien aux installations de tri de résidus de CRD;
- Financement de neuf projets dans le cadre de l'appel de propositions pour soutenir des initiatives de recyclage et de valorisation des résidus provenant du secteur CRD;
- Remise d'attestations aux participants du programme ICI ON RECYCLE! ayant atteint le plus haut niveau du programme, soit le niveau 3 - Performance;
- Remise de sept mentions spéciales «Réduction à la source» à des attestés du programme ICI ON RECYCLE! pour leurs mesures exemplaires
- Développement de la nouvelle mouture du programme de reconnaissance ICI on recycle +;
- Publication d'une fiche d'achats responsables pour les produits visés par la REP et présentation lors d'une rencontre des membres de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR);
- Diffusion d'une analyse du cycle de vie (ACV) environnementale et économique des sacs d'emplettes;
- Participation à diverses conférences destinées aux industries, commerces et institutions (ICI) sur des thèmes liés à la saine gestion des matières résiduelles;
- Organisation et participation à différentes activités faisant la promotion de la réduction à la source, dont la Semaine québécoise de réduction des déchets;
- Participation aux activités de l'Espace de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR);
- Participation au concours Les Vivats et remise du Prix Vivats RECYC-QUÉBEC - Gestion responsable des matières résiduelles et du Prix Vivats RECYC-QUÉBEC - Prévention et réduction à la source;
- Participation à la Conférence sur la gestion responsable canadienne sur le thème de la responsabilité élargie des producteurs et l'économie circulaire;
- Participation à la Coupe Rogers en tant que partenaire vert;
- Participation à titre de partenaire au premier Festival Zéro Déchet de Montréal.

→ ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

ACTION 5 : ACCOMPAGNER LES ORGANISMES MUNICIPAUX DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR PERFORMANCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Objectif gouvernemental → 5.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

→ CIBLES DE L'ACTION ET ÉCHÉANCES

- > Service d'accompagnement en place
- > Reconnaissance mise en place

→ INDICATEURS

- > Mise en place d'un service d'accompagnement
- > Mise en place d'une reconnaissance portant sur la performance des acteurs publics en gestion des matières résiduelles

→ RÉSULTATS

- > Service d'accompagnement en continu
- > À la suite de l'étude de faisabilité, un projet pilote est en cours

Réalisations :

- Tenue d'un kiosque d'information et d'une conférence sur la gestion des matières résiduelles dans le cadre du congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Implication et offre d'expertise dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) et du programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC);
- Mise sur pied d'un programme de reconnaissance de la performance en gestion des matières résiduelles ciblant les municipalités du Québec en collaboration avec Réseau Environnement;
- Attestation de 47 établissements municipaux provenant de 42 municipalités dans le cadre du programme ICI ON RECYCLE!;
- Transmission de l'infolettre PGMR en action à plus de 800 abonnés du secteur municipal.

→ ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

AUTRES ACTIONS AUXQUELLES RECYC-QUÉBEC CONTRIBUE DANS LE CADRE DE SON MANDAT

En plus de mettre en place un plan d'action répondant aux objectifs gouvernementaux de développement durable, RECYC-QUÉBEC a contribué à la Stratégie gouvernementale de développement durable en réalisant les actions suivantes en 2017-2018 :

- Coopération à l'échelle nationale et internationale en matière de développement durable, notamment en ce qui a trait à l'économie circulaire avec la signature d'une nouvelle entente entre RECYC-QUÉBEC et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en France;
- Appui au développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec par des programmes d'aide financière, des travaux en lien avec l'écoconception et la recyclabilité des produits, ainsi que par des analyses du cycle de vie (ACV);
- Investissement et soutien financier visant à favoriser une gestion plus responsable des matières résiduelles par le biais de différents appels de propositions :
 - > Favorisant la transition vers l'économie circulaire;
 - > Soutenant des initiatives de recyclage et de valorisation des résidus provenant du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD);
 - > Encourageant l'écogestion de chantier de CRD;
 - > Favorisant la lutte au gaspillage alimentaire;
 - > Visant les débouchés de matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI);
 - > Améliorant la qualité et les débouchés de matières recyclables de la collecte sélective.
- Contribution au développement de formations continues en lien avec la gestion des matières résiduelles en partenariat avec le Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE) de l'Université de Sherbrooke;
- Réalisation d'actions visant à informer et à sensibiliser les citoyens à la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation), à la responsabilité élargie des producteurs (REP) et à la lutte au gaspillage alimentaire;
- Appui et mise en valeur d'activités organisées par des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités dans le cadre du programme Économie sociale et mobilisation des collectivités.



info@recyc-quebec.gouv.qc.ca
recyc-quebec.gouv.qc.ca

LIGNE INFO-RECYC

Sans frais/1 800 807-0678
Région de Montréal/514 351-7835

BUREAU DE QUÉBEC

300, rue Saint-Paul, bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1
418 643-0394

BUREAU DE MONTRÉAL

141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514 352-5002



ISBN : 978-2-550-82405-3

Dépot légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

En cohérence avec la mission de l'organisation, le rapport annuel
2017-2018 existe en version PDF et sur microsite.

Si vous désirez obtenir la version accessible de ce document,
conformément au Standard sur l'accessibilité d'un document
téléchargeable (SGQRI 008-02), veuillez communiquer avec nous.

